



Information

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identités (CNI)

A compter de mars 2017, le processus de recueil puis d'instruction des demandes de CNI sera rénové et identique à celui en vigueur depuis 2008 pour les passeports. Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Ce qui change :

1. Vous pourrez, si vous le souhaitez, effectuer une pré-demande de CNI en ligne ;
2. Vous devrez déposer votre demande dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil des données biométriques.

Attention, la mairie de Cramoisy n'est pas équipée de ce dispositif mais pourra transmettre la liste des communes concernées. Nous pourrions également vous accompagner dans la constitution de votre dossier de demande de CNI qu'il faudra ensuite déposer auprès d'une mairie équipée du dispositif de recueil.

Les demandes ainsi enregistrées seront télétransmises à un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) implanté à Arras pour la région Haut-de-France. Après instruction du dossier, le CERT procédera à sa validation avant la confection matérielle du titre sécurisé.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le secrétariat au 03.44.27.11.37

Le Maire
MAIRIE DE CRAMOISY
Jean-Michel DARGONVILLE